

Baromètre

Ventes et cessions de fonds de commerce

(Bâtiment, commerce, industrie ou services)

**Annonces publiées au BODACC
au 1^{er} semestre 2015**

Direction de l'**information légale et administrative**



La référence au service du public

Sur les six premiers mois 2015, les reprises de fonds de commerce ont reculé de 12 %.

19 947 activités ont été rachetées au prix moyen de 184 600 €.
La restauration et le commerce de détail concentrent 40 % des échanges.

Depuis cinq ans, chaque premier semestre comptabilise en moyenne plus de 22 000 transactions. 2015 accuse un retard sensible à mi-année, avec moins de 20 000 reprises (**19 947**) soit un **recul de 12 %** par rapport à la même période 2014.

Le prix moyen des fonds de commerce peine lui aussi à résister et **baisse de 3 % à 184 600 €**. Les acheteurs auront ainsi dépensé en moyenne 6 400 € de moins que début 2014 pour reprendre une activité. Au global, quelques **4,5 milliards d'euros** auront changé de main sur les six premiers mois de l'année.

La **restauration** reste l'activité la plus plébiscitée avec plus de 3 600 rachats mais ce nombre s'effrite chaque année depuis 2012 où 5 500 restaurants étaient alors cédés. Après trois années de baisse, les débits de boisson font partie des rares activités bien orientées ce début d'année avec 1 300 transmissions. Les métiers de la boulangerie-pâtisserie, détail alimentaire et bâtiment comptent chacun plus de 800 transactions sur les six premiers mois 2015.

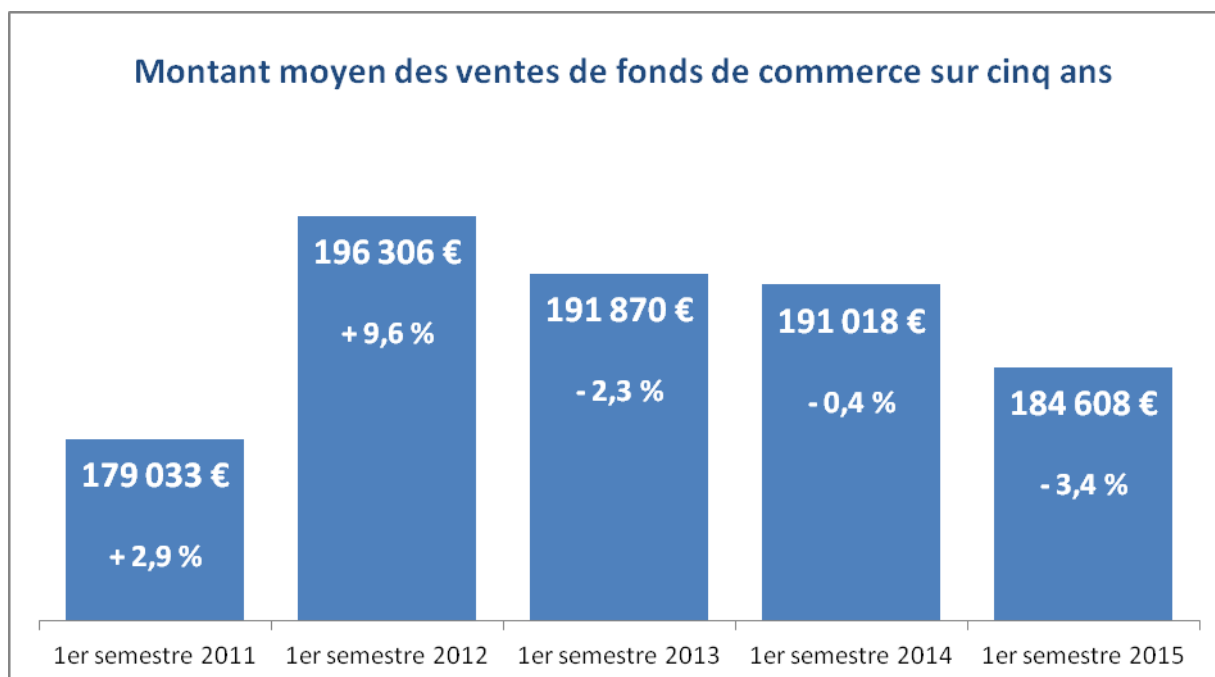
Les reprises de fonds de commerce sont traditionnellement portées par des **jeunes entreprises**. Les deux tiers des rachats émanent de structures de moins de trois ans.

L'Île-de-France concentre 20 % des transactions mais tombe sous le seuil des 4 000 transmissions pour la première fois depuis 2010. 36 % des échanges sont réalisés sur les autres régions de la **moitié nord** du pays et 43 % sur celles de la **moitié sud**, en particulier en Rhône-Alpes-Auvergne (14 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (10 %).

Analyse baromètre BODACC

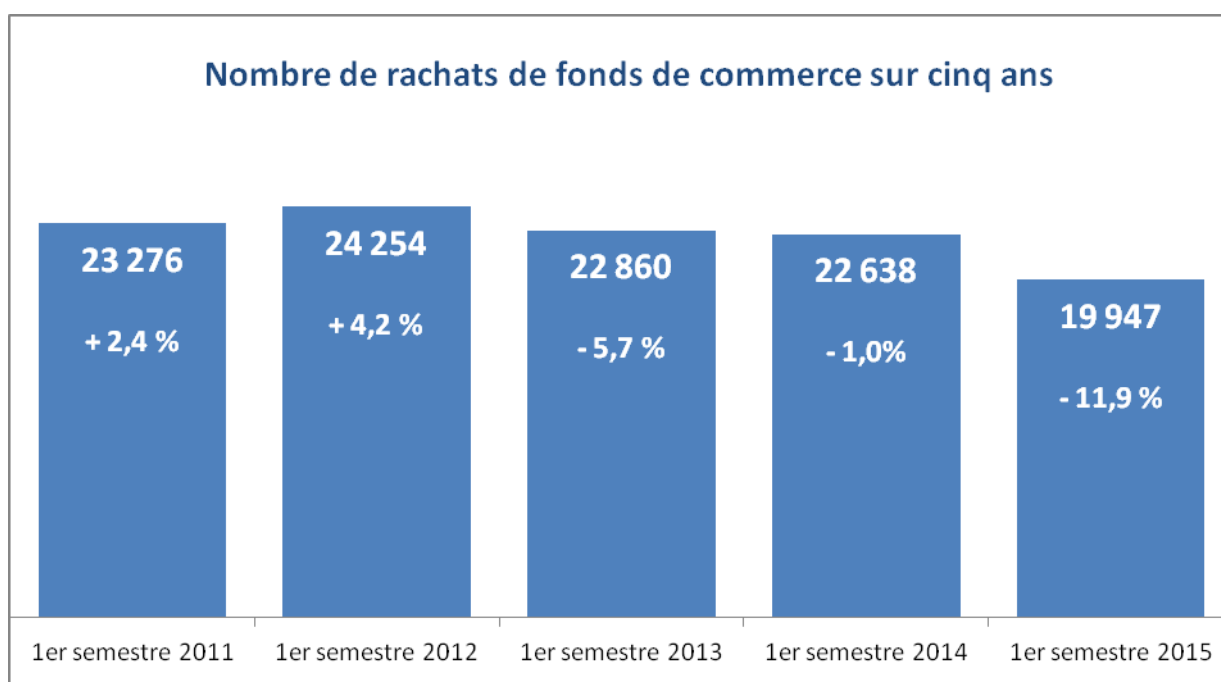
Le prix des fonds de commerce s'effrite mais ne décroche pas

Depuis 2010 et le lancement du premier baromètre Bodacc, les fonds de commerce cédés sur les premiers semestres se sont traités à un prix moyen de 186 000 €. Sur les six premiers mois 2015, la valorisation est proche de cette moyenne à **184 608 €**. Ce montant est également comparable aux valeurs de crise, 2008 et 2009, mais s'inscrit en revanche en baisse depuis trois ans (**- 3,4 % en 2015**). Ainsi, par rapport au début d'année 2012, où les prix s'étaient envolés de près de 10 % approchant les 200 000 €, l'acheteur a déboursé **12 000 € de moins** pour acquérir une activité. Le premier semestre 2012, au sortir d'une croissance française 2011 encourageante, avait été remarquable. Les PME souhaitant se renforcer par la reprise de fonds de commerce avaient dopé le prix des transactions. En ce début 2015, l'incertitude conjoncturelle a de nouveau refroidi l'enthousiasme des repreneurs, d'autant que les petites entreprises, les plus nombreuses à souhaiter céder leur activité, ont été à la peine toute l'année 2014. Des fonds de commerce sont sans doute moins attractifs et donc potentiellement plus difficiles à vendre. Conjugué à un climat des affaires toujours compliqué, le marché de la transmission des fonds de commerce est attentiste ce premier semestre.



Moins de 20 000 transmissions

Si le prix de vente des fonds de commerce s'écarte peu de son cours pivot sur cinq ans, en revanche le nombre de transactions chute fortement (**- 11,9 %**) sur les six premiers mois 2015. Désormais ce dernier est au plus bas depuis le lancement du baromètre BODACC et tombe sous le seuil des 20 000 à **19 947**. En moyenne sur cinq ans, 22 600 fonds de commerce étaient échangés chaque premier semestre : plus de **2 500 acheteurs manquent donc à l'appel**. En dépit d'une détente sur le front des financements, vendeurs et acheteurs n'ont pas réussi à concrétiser leurs projets, à trouver le compromis d'un prix juste pour un fonds de commerce durable. Le cédant veut préserver la valeur de son bien alors que le repreneur veut s'assurer d'un investissement profitable et pérenne.



Des TPE plus présentes sur un prix de vente en forte baisse

Représentant neuf entreprises françaises sur dix, ce sont traditionnellement les TPE de moins de 10 salariés qui animent le marché de la reprise de fonds de commerce. Ce premier semestre 2015 ne déroge pas à la règle, 87 % des transmissions portent sur ce type de structures. C'est même plus précisément sur celles qui emploient moins de trois salariés que se concentrent les trois quarts des transactions.

Globalement, les TPE de un à neuf salariés sont les seules à retrouver une dynamique sur le marché de la transmission de fonds de commerce après un début d'année 2014 plus délicat. Le nombre de repreneurs a augmenté de 3,5 % à plus de 6 500 sur les six premiers mois 2015 après avoir chuté de 11 % un an plus tôt. Le prix de cession est, en revanche, en baisse forte de près de 20 % à 137 000 €. Ces tendances masquent toutefois des disparités.

15 000 des 20 000 acheteurs de ce début d'année sont des entreprises occupant **aucun salarié ou moins de trois**. C'est un millier de moins qu'en début 2014 mais ils représentent 75 % des reprises contre 71 % il y a un an. Comme l'année dernière, ils ont en moyenne déboursé 155 000 € pour acquérir un fonds.

A l'inverse, les repreneurs de **trois à cinq salariés** sont de moins en moins nombreux. Encore aux environs de 2 900 en moyenne sur les débuts d'années 2010 à 2012, soit 12 % de l'ensemble des opérations, ils sont désormais tombés sous le seuil des 1 500 (7 %). Cette tendance tire les prix vers le bas. Les reprises se sont signées à 195 000 € ce début 2015 contre 213 000 € il y a un an.

Le nombre de repreneurs de **six à neuf salariés** est plus stable, aux environs de 900 chaque premier semestre depuis trois ans. En revanche, le montant des fonds repris recule très sensiblement. Encore très supérieur à 300 000 € jusqu'en 2013, il est tombé à 265 000 € il y a un an et 243 000 € désormais.

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** et **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) avaient dopé les transmissions de fonds de commerce il y a un an. Plus de 3 500 projets avaient abouti, tirés par le secteur du commerce et plus précisément des grandes et moyennes surfaces. Ce début 2015 retrouve des valeurs de 2013. Un peu plus de 2 500 transactions ont pu être traitées soit un millier d'acheteurs en moins sur un an (- 28 %). Le montant des opérations augmente de 9 % pour les ETI à 548 000 €, mais baisse de 5 % à 310 000 € pour les PME.

Montant moyen des transactions en € par tranche d'effectif des acheteurs

Tranches d'effectif des acheteurs	Montant moyen 1 ^{er} sem. 2015	Évolution 1 ^{er} sem. 2015/2014	Nombre d'acheteurs	Évolution 1 ^{er} sem. 2015/2014	Distribution des acheteurs
Microentreprises (sans salarié ou inconnu)	181 879	7,2 %	10 862	- 15 %	54,5 %
TPE (1 à 9 salariés)	137 466	- 19,8 %	6 520	3,5 %	32,7 %
PME (10 à 249 salariés)	310 346	- 4,6 %	2 038	- 16,4 %	10,2 %
ETI Grandes entreprises (250 salariés et plus)	547 905	8,7 %	527	- 53,4 %	2,6 %
Ensemble	184 608	- 3,4 %	19 947	- 11,9 %	100 %

Une reprise sur deux sous forme de SARL

La moitié des repreneurs de fonds de commerce se présentent sous forme de **société à responsabilité limitée** (SARL). Cette catégorie concentre encore 52 % des opérations mais perd du terrain au profit de la **société par actions simplifiée à associé unique** (SASU). 14 000 reprises étaient faites sous forme de SARL début 2013, 12 000 il y a un an et un peu plus de 10 000 désormais (- 13 %). A l'inverse, plus de 2 500 acheteurs ont adopté la forme SASU ce début d'année contre 2 000 un an plus tôt et 1 500 début 2013.

Le statut **individuel** accuse lui aussi un recul par rapport à début 2014 (- 16 %) mais sur une valeur de fonds de commerce en augmentation de 5 % (94 000 €) alors que celui de la SARL recule de 3 % à 172 000 €.

Le nombre d'acheteurs de forme **société anonyme** (SA) ou assimilés dont société par actions simplifiée (SAS) est en recul de 9 %. Cependant, avec plus de 6 300 repreneurs de ce type, ces catégories juridiques demeurent nombreuses et à un niveau élevé. Nous en comptabilisons 4 900 début 2013, 3 800 un an plus tôt et 2 400 sur le premier semestre 2011.

Les trois quarts des autres formes juridiques recensées sont des **sociétés en nom collectif** (SNC) œuvrant majoritairement dans les activités de débit de boisson et bureaux de tabac.

Montant moyen des transactions en € par catégorie juridique des acheteurs

Catégories juridiques des acheteurs	Montant moyen 1 ^{er} sem. 2015	Évolution 1 ^{er} sem. 2015/2014	Nombre d'acheteurs	Évolution 1 ^{er} sem. 2015/2014	Distribution des acheteurs
Entreprises individuelles	94 401	4,7 %	2 547	- 15,6 %	12,8 %
Sociétés à responsabilité limitée	172 386	- 3,1 %	10 374	- 13,4 %	52 %
Sociétés anonymes ou SAS	237 790	- 8,6 %	6 317	- 9,1 %	31,7 %
Autres	328 026	- 3,2 %	709	2,5 %	3,6 %
Ensemble	184 608	- 3,4 %	19 947	- 11,9 %	100 %

La transmission favorise la création d'entreprises

Près des deux tiers (63 %) des reprises, soit 12 600, émanent de **jeunes entreprises**. Ce nombre est en recul de 9 % par rapport à début 2014. Les valorisations de ces fonds de commerce baissent peu, aux environs de 2 %. Lorsque le repreneur est une entreprise de moins d'un an, il a déboursé 159 000 € pour acquérir une activité. Ce montant est porté à 189 000 € lorsque l'entreprise a moins de trois ans.

Sur les tranches d'âge supérieures, le recul du nombre de reprises est très sensible.

1 200 transmissions ont été faites au profit d'une entreprise âgée de **trois à cinq ans** (- 19 %). Ce chiffre est au plus bas, il se situe traditionnellement aux environs de 1 400 par semestre. En revanche, la valorisation des fonds repris gagne près de 4 % à 190 000 €.

Le nombre de repreneurs plus anciens, créés il y a **plus de 10 ans**, accuse une baisse également forte (- 18 %) après une année 2014 atypique dopée par de nombreux échanges de moyennes et grandes surfaces de commerce. Toutefois, plus de 4 300 sociétés anciennes se sont portées candidates à la reprise d'un fonds de commerce, soit encore un millier de plus que lors des mêmes périodes 2010 et 2011. Ces repreneurs ont acquis des fonds plus onéreux cette année après une baisse marquée début 2014.

Montant moyen des transactions en € par tranche d'âge des acheteurs

Tranches d'âge des acheteurs	Montant moyen 1 ^{er} sem. 2015	Évolution 1 ^{er} sem. 2015/2014	Nombre d'acheteurs	Évolution 1 ^{er} sem. 2015/2014	Distribution des acheteurs
Moins d'un an	159 413	- 2,5 %	7 157	- 11 %	35,9 %
De 1 à 2 ans	189 010	- 2,4 %	5 490	- 5,7 %	27,5 %
De 3 à 5 ans	189 831	3,7 %	1 200	- 18,8 %	6 %
De 6 à 10 ans	203 807	- 0,2 %	1 760	- 12,4 %	8,8 %
De 11 à 15 ans	197 788	11,7 %	1 207	- 20,7 %	6,1 %
16 ans et plus	248 466	15 %	3 133	- 16,9 %	15,7 %
Ensemble	184 608	- 3,4 %	19 947	- 11,9 %	100 %

Plus d'une reprise sur deux dans le commerce ou l'hébergement-restauration

Le **commerce** et l'**hébergement, restauration, débits de boisson** (HRC) concentrent plus de la moitié (54 %) des transactions.

Le commerce de détail comptabilise à lui seul 3 900 reprises, chiffre en recul de 19 % par rapport à 2014. C'est dans le détail **alimentaire** que la volumétrie est la plus forte avec près de 830 échanges (- 8 %). Ce chiffre diminue régulièrement. Il se situait encore au-delà des 1 000 échanges par semestre jusqu'en 2012. Les fonds de commerce y ont été repris en moyenne à 127 000 € (- 10 %). Pour les **magasins multi-rayons**, le nombre de transactions chute sévèrement (- 39 %) et retrouve un volume habituel (630) après un début d'année 2014 anormalement haut, au-delà du millier d'échanges. Ces magasins ont été repris en moyenne à 211 000 € (+ 29 %). La baisse du nombre d'échanges est également très sensible (- 24 %) dans les commerces de **sports et loisirs** ou **d'habillement**. À respectivement 266 et 517, ces activités affichent des chiffres au plus bas. Si les valorisations se stabilisent à 169 000 € pour les sports et loisir, elles grimpent de 17 % dans l'habillement à 159 000 €. C'est dans le **soin de la personne** et l'**optique** que les prix restent les plus hauts, tirés par les **pharmacies** dont le prix moyen des fonds se situe à 1,150 millions d'euros.

La **restauration** demeure dynamique avec plus de 3 600 établissements cédés (- 19 %), nombre qui s'effrite chaque année depuis 2012 où 5 500 restaurants étaient alors transmis. Les restaurants traditionnels se sont vendus en moyenne à 161 000 € contre 76 000 € pour la restauration rapide. Après trois années de baisse, les **débits de boisson** font partie des rares activités bien orientées ce début d'année avec 1 300 transmissions (+ 37 %) après avoir atteint un point bas à 950 cessions un an plus tôt.

Les métiers de la **boulangerie-pâtisserie** et **bâtiment** comptent chacun plus de 800 transactions sur les six premiers mois 2015. Pour les premiers, le volume des échanges tombe de 965 à 819 pour un prix de cession qui s'établit en moyenne à 177 000 €.

Dans le **bâtiment**, l'attractivité fait elle-aussi défaut. Le secteur compte 845 reprises sur ces six premiers mois contre 992 il y a un an, 1 200 début 2013 et 1 400 début 2012. Le prix d'achat moyen s'établit en baisse de 11 % à 88 000 € revenant ainsi à des valeurs plus traditionnelles après une année plus forte en 2014.

Parmi les autres activités, nous relèverons dans l'industrie la dynamique intéressante des métiers de **l'énergie-eau-environnement** (127 reprises ; + 12 %) avec des fonds de commerce rachetés 381 000 € dans la production d'électricité, 312 000 € dans la collecte et traitement des eaux usées ou 234 000 € dans la récupération de déchets triés.

Dans les services à la personne, les activités de **coiffure et soins de beauté** portent plus de 800 reprises mais s'inscrivent sur une tendance en retrait régulier depuis 2010 où plus de 1 300 établissements étaient encore cédés chaque semestre. Si pour les instituts de beauté le prix de vente se stabilise à 48 000 €, pour les coiffeurs en revanche, ce montant tombe de 64 000 à 54 000 €.

Montant moyen des transactions en € par secteur d'activité des acheteurs

Secteurs d'activité	Montant moyen 1 ^{er} sem. 2015	Évolution 1 ^{er} sem. 2015/2014	Nombre d'acheteurs	Évolution 1 ^{er} sem. 2015/2014	Distribution des acheteurs
Agriculture	160 542	22,4 %	102	- 12,8 %	0,5 %
Construction	117 618	- 14,1 %	1 444	- 15,7 %	7,2 %
Commerce	250 713	- 2,2 %	5 415	- 19,3 %	27,1 %
Industrie	212 719	- 1,3 %	1 823	- 9,8 %	9,1 %
Information & communication	289 774	16,1 %	277	- 3,1 %	1,4 %
Transport & logistique	159 098	1,9 %	372	4,5 %	1,9 %
Activités d'assurance et financières	357 193	- 7,7 %	318	- 3,6 %	1,6 %
Services aux entreprises	227 006	23,7 %	1 628	- 15,3 %	8,2 %
Services aux particuliers	56 524	- 12,8 %	1 155	- 17,6 %	5,8 %
Hébergement, restauration, débits de boisson	144 761	- 6,1 %	5 300	- 10,3 %	26,6 %
Ensemble des secteurs	184 608	- 3,4 %	19 947	- 11,9 %	100 %

Des ventes plus nombreuses au sud, plus chères au nord

L'Île-de-France concentre 20 % des transactions mais tombe sous le seuil des 4 000 transmissions pour la première fois depuis 2010. 36 % des échanges sont réalisés sur les autres régions de la moitié nord du pays et 43 % sur celles de la moitié sud, en particulier en Rhône-Alpes-Auvergne (14 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (10 %).

- **Le podium des régions les plus chères**

L'Île-de-France confirme son attractivité avec près de 4 000 transactions (- 16 %) traitées au-delà de 242 000 € (- 11 %). Ces chiffres sont en baisse après un fort début d'année 2014 et retrouvent des valeurs plus habituelles.

La **Picardie** gagne une place par rapport à l'année dernière et devient la deuxième région en termes de valorisation des fonds de commerce. Les prix s'y envolent (+ 14 %), à 230 000€ en moyenne, tandis que le nombre d'acheteurs chute sensiblement (- 12 %) et tombe sous le seuil des 400.

Le **Nord-Pas-de-Calais** conclue le podium avec des fonds vendus en moyenne 219 000 € pour moins de 800 acheteurs (- 9 %).

- **Les régions au-dessus de 165 000 €**

Basse-Normandie et **Provence-Alpes-Côte d'Azur** tentent de ne pas trop décrocher du podium et affichent des prix moyens de cession autour de la moyenne nationale. La région normande voit son prix moyen de cession reprendre des couleurs (188 000 € ; + 17 %) après un début d'année 2014 en retrait tout comme la région provençale (182 000 € ; + 4 %). Si cette dernière comptabilise encore près de 2 000 transactions, ce chiffre est en recul (- 13 %) comme pour la Basse-Normandie (- 19 % ; 613 reprises).

Sept régions dépassent un prix moyen de cession des fonds de commerce de 165 000 €. Trois se situent dans le sud : l'**Aquitaine** à 173 000 € et la **Corse** à 168 000 € et **Poitou-Charente** à 165 000 €. Sur la moitié nord, **Bourgogne** et **Bretagne** sont-elles-aussi à 168 000 €, derrière la **Haute-Normandie** (171 000 €) et les **Pays de la Loire** (179 000€).

- **Les régions entre 150 000 et 165 000 €**

En **Midi-Pyrénées** et **Languedoc-Roussillon**, les prix de cession des fonds de commerce se sont appréciés de plus de 4 % par rapport à la même période 2014 et s'établissent à respectivement 152 000 € et 160 000 €.

En revanche, les régions **Centre** (161 000 €) et **Rhône-Alpes** (155 000 €) enregistrent des prix moyens en baisse de 10 % et 8 %. Rhône-Alpes compte encore plus de 2 300 reprises mais ce chiffre, en chute de 10 %, s'effrite régulièrement depuis 2012.

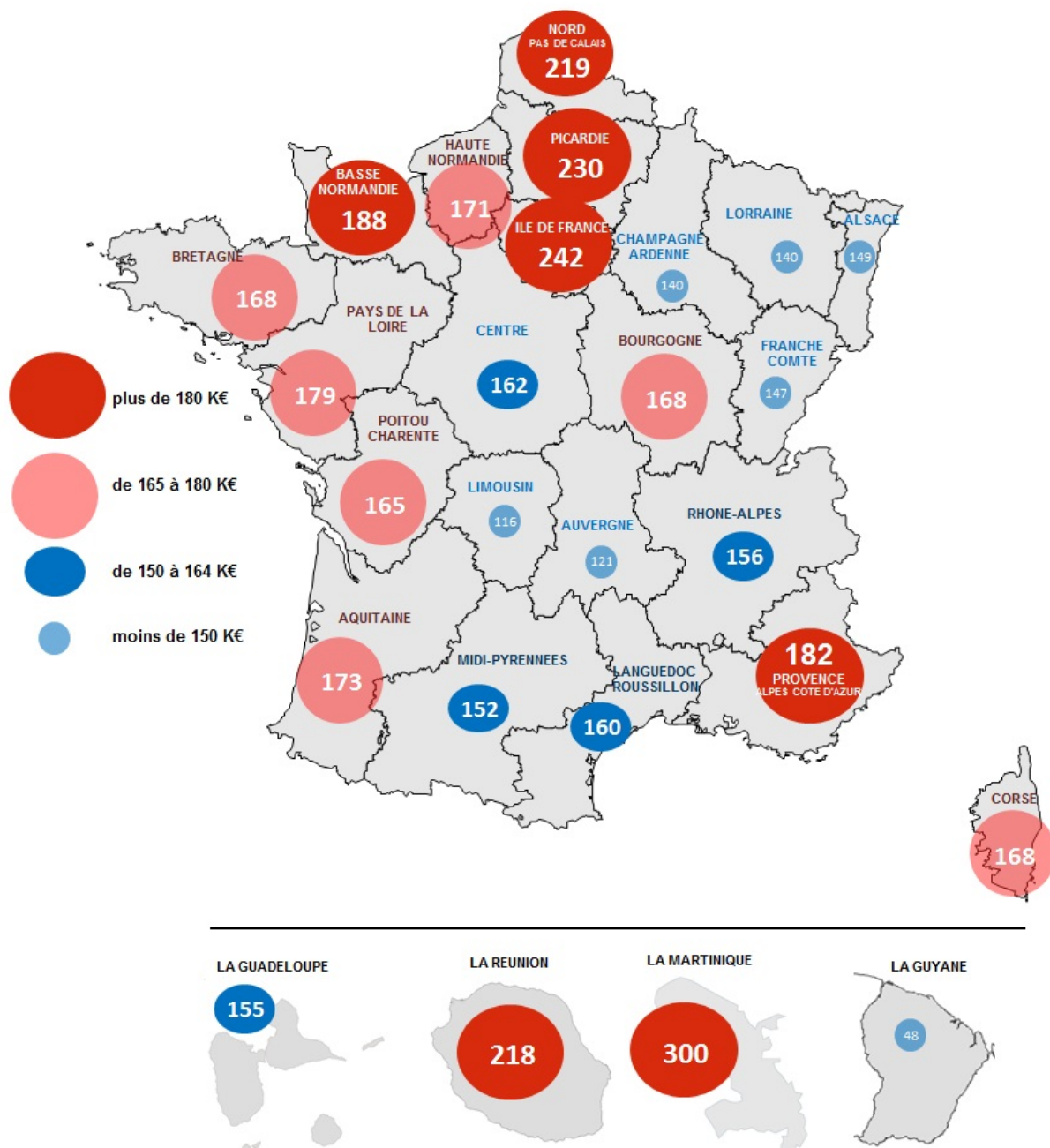
- **Les régions sous 150 000 €**

C'est en **Limousin** que le prix moyen des fonds de commerce vendus ce début d'année est le plus bas (116 000 €). La région est précédée de l'**Auvergne** (121 000 €) puis des territoires du nord-est, **Champagne-Ardenne** (140 000 €), **Lorraine** (141 000 €), **Franche-Comté** (147 000 €) et **Alsace** (149 000€).

Montant moyen des transactions en € par région des acheteurs

Région des acheteurs	Montant moyen 1 ^{er} sem. 2015	Évolution 1 ^{er} sem. 2015/2014	Nombre d'acheteurs	Évolution 1 ^{er} sem. 2015/2014	Distribution des acheteurs
Alsace	148 919	- 8,8 %	413	- 16,6 %	2,1 %
Aquitaine	172 776	3,8 %	1 074	- 17,9 %	5,4 %
Auvergne	121 203	- 6,5 %	412	- 13,6 %	2,1 %
Basse-Normandie	187 576	16,8 %	613	- 19,1 %	3,1 %
Bourgogne	167 871	2,9 %	470	- 12,3 %	2,4 %
Bretagne	167 976	- 12,6 %	1 097	- 8,4 %	5,5 %
Centre	160 792	- 9,8 %	617	- 4,9 %	3,1 %
Champagne-Ardenne	139 917	- 21,6 %	323	- 13,6 %	1,6 %
Corse	167 832	- 10,9 %	127	7,6 %	0,6 %
Franche-Comté	146 580	- 1,1 %	315	- 6,3 %	1,6 %
Haute-Normandie	171 202	- 16,7 %	460	- 11 %	2,3 %
Île-de-France	242 363	- 10,9 %	3 941	- 15,8 %	19,8 %
Languedoc-Roussillon	160 408	4,5 %	980	- 6,8 %	4,9 %
Limousin	116 062	- 34,4 %	209	- 29,6 %	1 %
Lorraine	140 879	- 0,9 %	518	- 13,2 %	2,6 %
Midi-Pyrénées	152 290	4,9 %	829	- 17,9 %	4,2 %
Nord-Pas-de-Calais	218 724	27,5 %	792	- 9,4 %	4 %
Pays de la Loire	179 280	- 0,3 %	1 228	1,5 %	6,2 %
Picardie	229 530	14,2 %	373	- 12 %	1,9 %
Poitou-Charentes	165 032	- 4,1 %	552	- 5 %	2,8 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	181 519	3,6 %	1 963	- 13,3 %	9,8 %
Rhône-Alpes	155 747	- 8,2 %	2 333	- 10 %	11,7 %
D.O.M	203 794	11,3 %	308	6,9 %	1,5 %
Total France	184 608	- 3,4 %	19 947	- 11,9 %	100 %

Carte de France des montants moyens des ventes de fonds de commerce en K€
par région des acheteurs



Note méthodologique

Le champ d'analyse

Lors de la vente d'un fonds de commerce, les formalités de publicité incombent à l'acquéreur. C'est pourquoi le baromètre BODACC analyse des transactions du point de vue du repreneur plus que du vendeur. Le périmètre d'analyse porte sur l'exploitation de l'ensemble des annonces de ventes et cessions publiées au *Bodacc* depuis 2008. Les mentions clés publiées au *BODACC*, à savoir la date de l'acte, les coordonnées du repreneur, le montant d'acquisition du fonds et les coordonnées du précédent propriétaire ont été enrichies de données complémentaires extraites des bases de données Altare.

Définition de la moyenne des prix d'acquisition

Le prix moyen représente la somme des montants d'acquisition des fonds divisée par le nombre de transactions. Cette moyenne est calculée sur la population des transactions dont le montant est compris entre 10 K€ et 10 M€. Ce champ spécifique permet de dégager des tendances cohérentes sur les prix d'acquisitions pratiqués.

En effet, quelques opérations très fortes peuvent perturber les résultats. Ainsi sur ce premier semestre 2015, une vingtaine de ventes de plus de 10 M€ ont été observées représentant un montant global de plus de 900 millions d'€.

A l'inverse, les plus faibles transactions inférieures à 10 K€, si elles sont moins perturbantes du fait de leur faible montant et de leur petit nombre (5 % de l'ensemble des transactions), traduisent mal la réalité des reprises économiques.

Nomenclature d'activités

La distribution des secteurs d'activité s'appuie sur la nouvelle nomenclature des activités françaises (NAF) révisée au 1^{er} janvier 2008. Les regroupements établis sont des formats standards couramment utilisés dans le cadre des études économiques.

SECTEURS D'ACTIVITÉ AGRÉGÉS	CODES NAF ASSOCIÉS
Agriculture	01 à 03
Construction	41 à 43 et 68
Commerce	45 à 47
Industrie	05 à 39
Information & communication	58 à 63
Transport & logistique	49 à 53
Activités financières et d'assurance	64 à 66 hors 6420Z
Services aux entreprises	69 à 82 et 6420Z
Services aux particuliers	95 à 98
Hébergement, restauration, débits de boisson	55 à 56
Autres activités	84 à 94 et 99

Glossaire

Fonds de commerce

Entité économique d'éléments affectés à l'exploitation d'une activité commerciale. Ces éléments constituent la valeur du fonds. On distingue les éléments corporels (matériels, marchandises, équipements...) et les éléments incorporels (clientèle, droit au bail, nom commercial, enseigne...). La vente des fonds de commerce fait l'objet de précautions particulières en termes de publicité pour sauvegarder les intérêts des créanciers du vendeur. En effet, les éventuels créanciers disposent de dix jours à compter de la publicité au *BODACC* pour faire opposition à la cession.

Ventes et cessions

Opération juridique au cours de laquelle la propriété d'un bien ou d'un ensemble de biens ou d'un droit passe du patrimoine du cédant à celui du cessionnaire (bénéficiaire de la cession). Il en est ainsi pour les ventes et cessions de fonds de commerce. Sont ainsi publiés aux *BODACC* les transferts de propriété de fonds de commerce par achat, par apport ou par apport partiel d'actifs. La transaction peut porter tant sur un établissement, un droit au bail ou une simple branche d'activité.

L'acte de cession de fonds doit faire l'objet d'une première publicité dans un journal d'annonces légales local, puis d'une publication nationale au *BODACC*. Outre les informations relatives à ce dernier, l'avis au *BODACC* comprend le fonds acquis, le type d'acquisition (achat, apport...), le montant de la transaction, les coordonnées du précédent propriétaire ainsi que les références de la publicité préalable dans un Journal d'annonces légales et les conditions pour faire opposition. Les créanciers du vendeur ont dix jours à compter de cette publicité pour former opposition au prix de vente du fonds. Cette opposition a pour effet d'empêcher que le prix de la cession, placé sur un compte de séquestre, ne soit remis au vendeur. La somme bloquée sur le séquestre constitue une garantie pour les éventuels créanciers. Ainsi un acquéreur qui paierait le vendeur sans avoir procédé aux publicités nécessaires ou avant les délais des dix jours, peut en outre se voir contraint de rembourser les éventuelles créances du vendeur. C'est ce qui explique que ce soit l'acquéreur qui procède aux formalités de publicité.

Transaction

Convention conclue par acte authentique ou sous seing-privé stipulant les engagements réciproques interdépendants des parties prenantes à la vente de fonds de commerce (cédant et cessionnaire).

Repreneur

Unité légale (entreprise individuelle ou entreprise) qui reprend totalement ou partiellement, l'activité d'un ou plusieurs établissements économiques d'une autre unité légale.

Catégorie juridique

La catégorie juridique décrit le statut juridique de l'entreprise. Les différentes formes juridiques ont été créées par la loi, soit pour réglementer une activité, soit pour répondre à un vide juridique, mais le

but est toujours d'adapter le droit aux réalités et aux besoins économiques. Le droit des affaires distingue :

- l'entrepreneur indépendant (artisan, commerçant...) ;
- la société (SARL, SA...) ;
- le groupement (GIE, association).

Etablissement

Pour le répertoire Sirene (répertoire des entreprises et des établissements réalisé par l'INSEE), un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt...). Un établissement se compose d'un lieu et d'une activité. On distingue trois types d'établissement :

- **établissement principal** : lieu où s'exerce l'activité principale d'une entreprise. Généralement, cet établissement se situe à l'adresse du siège social ;
- **établissement complémentaire** : établissement supplémentaire à l'établissement principal. L'adresse de cet établissement se situe dans le même ressort du greffe du tribunal de commerce où a été inscrit l'établissement principal ;
- **établissement secondaire** : établissement supplémentaire à l'établissement principal. L'adresse de cet établissement se situe en dehors de ressort du greffe de tribunal de commerce où a été inscrit l'établissement principal.

Entreprise

Personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée.

Il existe deux grandes catégories d'entreprises :

- **l'entreprise individuelle** qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (par exemple : commerçant, artisan, profession libérale, exploitant agricole...) ;
- **l'entreprise dite personne morale** (par exemple : société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL)...).